Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Année universitaire 2026/2027

Intitulé du diplôme: Licence 1 - DROIT-GESTION

Composante(s) concernées: UFR DEA

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : à discrétion du jury

						Session 1					Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE						
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barême	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
1	**1JS07M01**		**SEMESTRE 1**	**30**																	
	1JU07M01	UE	UE 101 Fondamentale Introduction au droit	9	9	*CT*	*écrit + QCM*	*1*	*3h*	*QCM = 1/3 ; écrit = 2/3*	*écrit + QCM*	*1*	*3h*	*QCM = 1/3 ; écrit = 2/3*	*note/20*				*oui*		
	1JE07M01	EC	Introduction au Droit public			*CT*									*note/20*						
	1JE07M02	EC	Institutions administratives			*CT*									*note/20*						
	1JE07M03	EC	Introduction au Droit privé			*CT*									*note/20*						
	1JE07M04	EC	Institutions judiciaires			*CT*									*note/20*						
	1JU07M02	UE	UE 102 Fondamentale Droit public	6	6						*Ecrit*	*1*	*3h*		*note/20*				*oui*		
			Droit constitutionnel (Théorie générale de l'Etat)		2	*CT*	*écrit*	*1*	*3h*						*note/20*						
	1JE07M05	EC	TD Droit constitutionnel		1	*CC*	*au moins une épreuve écrite*		*De 30 min à 1h30*						*note/20*					*non*	
	1JU07M03	UE	UE 103 Fondamentale Droit privé	6	6						Ecrit	1	3h						oui		
			Droit des personnes		2	CT	écrit	1	3h						*note/20*						
	1JE07M06	EC	TD Droit des personnes		1	CC	au moins une épreuve écrite		De 30 min à 1h30						*note/20*					non	
	1JU07M04	UE	UE 104 Personnalisation	6	6														oui		
	1JE07M07	EC	Histoire du droit		1	CT	écrit	1	1h		écrit	1	1h		*note/20*					Oui	6
	1JE07M08	EC	Economie		1	CT	QCM	1	1h		QCM	1	1h		*note/20*					Oui	6
	1JE07M09	EC	Méthodologie																		
	1JE07M10	EC	Accueil des néo-entrants (optionnel)																		
	1JU07M05	UE	UE 105 Internationalisation/transverse	3	3														oui		
	1JC07M01	CHOI	Langue sem 1																		
	1JE07M11	EC	Anglais sem 1		1	CC	écrit	1 + note de participation	1h30		écrit	1	1h30		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	1JE07M12	EC	Allemand sem 1		1	CC	écrit	1 + note de participation	1h30		écrit	1	1h30		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
		EC	Chinois		1	CC	écrit	1+note de participation	1h30		écrit	1	1h30								
	1JE07M13	EC	NUMOC		1	CC	salle info	1 (partie production document numérique 60 min + partie quiz 30 min)	1h30		salle info	1	30 min		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	1JE07M14	EC	Recherche documentaire (initiation)																		
	1JP07M01	PRJ	Ecri+		1		Plateforme Ecri+	1								Oui	1 an	10		Oui	6
	1JU09M01	UE	101 Fondamentale gestion 1																		
	1JE09M01	EC	Organisation de l entreprise		*1*	CC	Ecrit	2	pour le CM : QCM 45 min et TD : écrit 1h	1	QCM	1	45 min	1	note/20	non			non	oui	10
	1JE10N13	EC	Introduction à la gestion		1	ET	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30	1	note/20	non			non	oui	10
	1JU09M02	UE	102 Fondamentale outils	6	6																
	1JE09M02	EC	Comptabilité generale 1		1	ET	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30		note/20	non			non	oui	10
	1JE10M10	EC	Mathématiques		1	ET	Ecrit	1	1h30	1	Ecrit	1	1h30		note/20	non			non	oui	10
	1JLZAUS1	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1			A VOIR UL															
2	**2JS07M01**		**SEMESTRE 2**	**30**																	
	2JU07M01	UE	UE 201 Fondamentale Droit privé	6	6						Ecrit	1	3h			oui			oui		
	2JE07M01	EC	Droit de la famille		2	CC	écrit	1	3h						*note/20*						
			TD droit de la famille		1	CT	au moins une épreuve écrite		De 30 min à 1h30						*note/20*						
	2JU07M02	UE	UE 202 Fondamentale Droit public	6	6						Ecrit	1	3h			oui			oui		
	2JE07M02	EC	Droit constitutionnel 2 (Vème République)		2	CC	écrit	1	3h						*note/20*						
			TD droit constitutionnel		1	CT	au moins une épreuve écrite		De 30 min à 1h30						*note/20*						
	2JU07M03	UE	UE 203 UE de Personnalisation	9	9														oui		
	2JE07M03	EC	Introduction à la science politique		1	CT	QCM	1	1h		QCM	1	1h		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	2JE07M04	EC	Institutions internationales		1	CT	QCM	1	1h		QCM	1	1h		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	2JE07M05	EC	Tutorat (optionnel)																		
	2JE07M06	EC	Enseignants référents (optionnel)																		
	2JU07M04	UE	UE 204 UE d'ouverture	6	6														oui		
	2JE07M07	EC	Histoire des institutions		1	CT	écrit	1	1h		écrit	1	1h		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	2JE07M08	EC	PPP																		
	2JE07M09	EC	NUMOC		1	CC	salle info	1 (partie production document numérique 60 min + partie quiz 30 min)	1h30		salle info	1	30 min		*note/20*	Oui	1 an	10		Oui	6
	2JU07M05	UE	UE 205 Internationalisation	3	3														oui		
	2JC07M01	CHOI	Langue sem 2																		
	2JE07M10	EC	Anglais sem 2		1	CC	écrit	1+note de participation	1h30		écrit	1	1h30		note/20	Oui	1 an	10		Oui	6
	2JE07M11	EC	Allemand sem 2		1	CC	écrit	1+note de participation	1h30		écrit	1	1h30		note/20	Oui	1 an	10		Oui	6

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

			Chinois		1	CC	écrit	1+note de participation	1h30		écrit	1	1h30								
	2JE07M12	EC	Terminologie juridique anglaise ou allemande																		
	2JU09M01	UE	201Fondamentale gestion 2	6	6																
	2JE09M01	EC	Monnaie et financement		1	CT	écrit	1	1h		écrit	1	1h		note/20	non			non	oui	10
	2JE09M02	EC	Management International		1	CT	écrit	1	1h		écrit	1	1h		note/20	non			non	oui	10
	2JU09M23	UE	UE 202 Fondamentale gestion 2	6	6																
	2JE10M10	EC	Comptabilité générale		1	CT	écrit	1	1h30		écrit	1	1h30		note/20	non			non	oui	10
	2JE10M11	EC	Statistiques				écrit	1	1h30		écrit	1	1h30		note/20	non			non	oui	10
	2JLZAUS1	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 2			A VOIR UL															

Remédiation français Ecri+ :
De 0 à 9% de bonnes réponses, l'étudiant obtient 0/20 - De 10 à 19% de bonnes réponses : 2/20 - De 20 à 29% de bonnes réponses, 4/20 - De 30 à 39% de bonnes réponses, 6/20 - De 40 à 49% de bonnes réponses, 8/20 - De 50 à 59% de bonnes réponses, 10/20
De 60 à 69% de bonnes réponses, 12/20 - De 70 à 79% de bonnes réponses, 14/20 - De 80 à 89% de bonnes réponses, 16/20 - De 90 à 99% de bonnes réponses, 18/20 - 100%, 20/20
La durée, la nature et la modalité de l'épreuve Ecri+ sont fixées par le gestionnaire du site.

Pour BCC en L1 :
Bloc de compétences caractéristiques = UE 201 + UE 202 (ce bloc doit être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année universitaire).
Il faut avoir eu la moyenne à ce bloc pour passer en L2, quand bien même la moyenne générale à l'année ou au semestre serait atteinte.
Calcul de la moyenne du BCC = UE 201 + UE 202 (les deux UE sont au même coefficient)

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Licence en Droit - DEA

Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, mais fait l'objet d'une délibération individuelle du jury. Chaque étudiant qui n'est pas admis à l'année doit faire une demande de redoublement. Si le jury l'autorise à redoubler, il devra signer un contrat pédagogique avec le responsable d'année. Le jury est souverain dans sa décision de refuser le redoublement et n'a pas à motiver sa décision, laquelle n'est pas susceptible de recours.

La licence doit être obtenue en 5 ans maximum. Toutes les années de licence comptent, y compris celles passées dans un autre établissement, voire dans une autre filière s'il s'agit d'années non validées.

Blocs de compétence caractéristiques

Les UE fondamentales des S2, S3 et S4 forment un bloc de compétences caractéristiques. Il s'agit d'un système de double moyenne. Pour valider l'année, il faut obtenir non seulement obtenir la moyenne générale à l'année, mais il faut également que la moyenne des BCC soit égale ou supérieure à 10.

Pas de bloc de compétences caractéristiques au semestre 1 de la L1.

Pas de bloc de compétences caractéristiques en L3.

Bonus stage/initiation à la recherche et B2E

Les stages facultatifs en L2 et L3 peuvent donner lieu à un bonus allant jusqu'à 0,5 point sur la moyenne du semestre. L'obtention de ce bonus est subordonnée au suivi strict de la procédure et des délais, ainsi qu'au retour de la fiche d'évaluation par le maître de stage. Le bonus variera en fonction de cette évaluation, mais également de la durée du stage. Un stage d'une semaine (5 jours ouvrés) ne peut donner lieu à un bonus supérieur à 0,25.

Le bonus sera attribué au S4 ou au S6, même si le stage est fait au S3 ou au S5. Aucun bonus de stage ne peut être attribué en session 2.

L'initiation à la recherche au semestre 6 peut donner lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,5. Il est attribué en fonction de l'assiduité et du travail rendu.

Le B2E est proposé par une commission spéciale. Il peut aller jusqu'à 0,5. Il n'est pas attribué aux étudiants qui n'ont pas eu 10 de moyenne générale à l'année et n'ont pas validé les blocs de compétence ou pas validé l'année universitaire. Son attribution est décidée souverainement par le jury. Son attribution, lorsqu'elle a été refusée en session 1, sera réexaminée en session 2.

Compensation

La compensation fonctionne à 3 niveaux :

1- Entre **les notes d'une même UE (unité d'enseignements).**

2- Entre **les UE d'un même semestre.**

3- Entre **les moyennes générales des 2 semestres.**

4- Les notes des matières formant un BCC d'une même année et d'un même semestre se compensent entre elles, mais ne se compensent pas avec les notes des autres UE, ni avec les BCC d'un autre semestre.

Admission

Vous êtes admis à l'année si ADM figure sur votre relevé de notes dans vos résultats à l'année.

Si la mention AJ apparaît à l'année, c'est que vous êtes ajourné. Deux raisons possibles : vous n'avez pas obtenu la note de 10 au semestre ou à l'année **ou** vous avez eu la moyenne au semestre ou à l'année, mais vous n'avez pas validé les blocs de compétences (S2, S3 et S4). **Dans les deux cas, vous devez impérativement aller en session 2.**

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Licence en Droit - DEA

Session 2

Si vous êtes AJ à l'année, vous devez impérativement passer en session 2 (rattrapages). Il faut alors distinguer deux possibilités :

1. Vous êtes AJ car vous n'avez pas la moyenne à l'année : dans ce cas vous devez impérativement repasser toutes les matières fondamentales non validées.
La note de TD est neutralisée : seule la note obtenue aux rattrapages est prise en compte en session 2.

Pour les mineures, la session 2 est obligatoire dans les UE non validées pour toutes les matières où la note est inférieure à 6. Si la note obtenue est comprise entre 6 et 10 alors elle peut être reportée en session 2. Vos notes entre 6 et 10 entraineront automatiquement l'inscription au rattrapage et, si vous ne vous présentez pas, vous conserverez vos notes de 1ère session.

2. Vous êtes AJ, mais vous avez la moyenne à l'année. Cela signifie qu'un ou deux blocs de compétences (BCC) n'ont pas été validé(s). Dans ce cas, **vous ne devez repasser que les matières fondamentales composant le BCC dans lesquelles vous êtes ajourné(e).**

Pour les 1ères années, si vous êtes déclaré(e) ajourné(e) (AJ) à l'année malgré une moyenne générale sur l'année supérieure à 10 (bloc de compétences non validé au second semestre) et que vous n'avez pas validé votre 1er semestre, **vous devez repasser, aux rattrapages, toutes les unités non validées de ce 1er semestre**.

Renonciation à une UE

Un étudiant peut renoncer à la validation d'une UE qu'il a obtenu par équivalence. Cette renonciation est définitive et doit avoir lieu dans les 15 jours de la date de réception de sa feuille d'équivalence.

Attribution des crédits et des BCC

Les crédits à l'UE ne sont attribués que si l'UE est validée avec une note supérieure ou égale à 10. Ainsi, vous pouvez être ADM au semestre ou à l'année, alors que certaines UE sont indiquées AJ. Dans ce cas, vous n'avez pas à repasser ces matières en session 2, elles resteront AJ.

Travaux dirigés

Trois absences injustifiées en TD entraîne la défaillance au TD et donc au semestre. Les étudiants sont tenus de faire parvenir leurs justificatifs d'absence à la scolarité dans les 8 jours qui suivent l'absence, sans quoi celle-ci pourra être considérée comme injustifiée.

En cas d'absence justifiée à la colle de TD, une épreuve de substitution sera proposée si cela est matériellement possible pour le chargé de TD. Dans le cas contraire, la note de CC sera neutralisée.

Toute absence justifiée à une petite interrogation écrite ou orale ne donnera pas lieu à rattrapage.

Les responsables d'enseignement peuvent majorer la note ou la moyenne des notes de Travaux dirigés jusqu'à 3 points en fonction notamment de la participation orale.

La note de colle ne peut, à elle seule constituer la note de TD. Elle est accompagnée d'une petite interrogation écrite ou orale.

Les devoirs maisons ne peuvent donner lieu à une note comptant dans la moyenne.